

**FICHE DE POSTE**  
**ENSEIGNANT EN UNITE PEDAGOGIQUE SPECIFIQUE AUPRES DES ENFANTS DE  
FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS**

**CADRE D'EXERCICE**

La mise en place d'Unités Pédagogiques Spécifiques (UPS) est préconisée dans la circulaire n° 2012-142 du 2 octobre 2012 relative à la scolarisation des enfants de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV). Elle peut être une réponse aux difficultés importantes des élèves qui arrivent au collège sans les attendus correspondant aux compétences de leur classe d'âge. L'enseignant en UPS est rattaché administrativement à un collège et il est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription.

**LOCALISATION DU POSTE**

Poste implanté sur le collège Pierre Adt de Forbach avec des interventions possibles sur le collège Jean Moulin de Forbach et dans les écoles de secteurs.

**COMPETENCES REQUISES**

Enseignant du 1<sup>er</sup> degré ayant une expérience d'enseignement significative en cycles 2 et 3 et ayant développé une expertise dans la mise en œuvre de la liaison école-famille.

**MISSIONS**

- Intervenir en aide et en soutien aux apprentissages des élèves ;
- Assurer la coordination avec les équipes, les écoles et les familles ;
- Etre force de propositions et s'impliquer dans des projets novateurs ;
- Contribuer à faire exister l'UPS dans le projet d'établissement et dans le projet réseau ;
- Participer à l'identification des élèves qui peuvent bénéficier de ce dispositif ;
- Participer aux travaux, instances et concertations organisés notamment dans le cadre de la cité éducative et dans celui du lien avec le CASNAV.

**CONNAISSANCES, CAPACITES ET APTITUDES ATTENDUES**

- Connaître les enjeux de la politique de refondation de l'éducation prioritaire ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Faire preuve d'autonomie ;
- Faire montre de capacité d'écoute et de mise en synergie des moyens humains.

## FICHE DE POSTE ENSEIGNANT SOUTIEN TERRITOIRES EDUCATIFS RURAUX

### CADRE D'EXERCICE

Placé sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription de rattachement.

### ORGANISATION

L'enseignant intervient :

- tout au long de l'année auprès d'élèves scolarisés dans toutes les écoles du secteur ;
- lors de l'exploitation des résultats aux évaluations nationales ;
- dans la mise en œuvre des dispositifs de soutien (PPRE, PAP, ...) et au suivi des cohortes ;
- dans le respect d'un calendrier préétabli ;
- dans les différents conseils et instances (conseils pédagogiques, conseils de cycles, conseils d'écoles...) dans le respect des obligations de service dues et des besoins ciblés.

### MISSIONS

Ses missions sont précisées dans le cadre d'une lettre éponyme annuelle définie par l'IEN.

L'enseignant se doit en co-intervention :

- de joindre son expertise à celle de l'équipe enseignante élargie ;
- de participer à la différenciation au bénéfice d'élèves à besoins particuliers ;
- d'accompagner des apprenants dans le cadre d'ateliers de groupes restreints ;
- de réfléchir avec l'enseignant à l'élaboration de projets particuliers ;
- de rédiger en collaboration avec les enseignants titulaires des classes des projets d'apprentissages ;
- de contribuer à la lutte contre l'isolement :
  - ✓ en fédérant les enseignants autour de projets au sein d'un tissu scolaire dispersé ;
  - ✓ en prenant en compte le morcellement des territoires et l'éloignement des offres culturelles, éducatives, sportives...

### COMPETENCES

- Coopérer avec des personnes de statuts et missions variés (volet inter catégoriel)
- Faire preuve d'aisance relationnelle
- Connaître les caractéristiques de la ruralité et les fonctionnements des écoles dans ces territoires
- Savoir s'organiser avec rigueur
- Etre force de proposition, faire preuve d'initiative et d'autonomie
- Maîtriser finement les programmes et le socle commun